



RAPPORT DE LA

Commission des Finances (CoFin)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 51-2025 Comptes 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présent(e)s *in fine*) s'est réunie le 7 mai 2025 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de Paul Ménard, responsable des finances, ainsi que de Boris Mury, Secrétaire Général. Nous les remercions de leurs disponibilités et pour les réponses qu'ils ont fournies à nos questions.

La Commission tient à rappeler qu'elle ne se prononce ni sur le rapport de gestion, ni sur le rapport de gestion dédié à l'utilisation de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires 2024, du ressort de la Commission de Gestion.

Commentaires généraux :

La Commission prend acte du rapport sur le contrôle restreint des comptes de notre association effectué par la fiduciaire Heller que nous avons reçu le 8 mai 2025.

En règle générale, nous souhaiterions également que les dépassements par rapport au budget soient systématiquement signalés dès survenance même si nous n'avons rien constaté de très matériel.

Par souci de concision, votre Commission ne mentionne dans ce qui suit que ses propres remarques en sus de celles mentionnées dans le préavis. Si rien n'est à signaler, elle mentionne RàS (Rien à Signaler).

Comptes de fonctionnement 2024 par ordre administratif

10. Autorités

RàS

11. Administration

RàS

12. Communication et Monitoring

RàS

13. Service du personnel

RàS

14. DISREN

RàS

15. Affaires culturelles

RàS

16. Tourisme

Nous confirmons que les taxes de séjour reversées à NRT représentent 50% de celles que la Région a encaissées, ce qui est en ligne avec le règlement encore en vigueur en 2024, le nouveau règlement de la taxe de séjour n'entrant en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2025.

Nous émettons un vœu ici en ce qui concerne la carte « Explore », vu que cela pourrait devenir un montant important, et récurant, nous aimerions que le coût soit comptabilisé à part et non mis dans le compte « 160.3650 Conventions » et que ce coût soit mentionné dans le Rapport de gestion 2025 sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires avec une projection des coûts approximatif total de l'année.

17. Sports

RàS

18. Mobilité

RàS

19. Transports publics

RàS

21. Participations

Vu les résultats de ces dernières années qui ont non seulement permis de remettre à flot le capital de notre association mais également de faire cette année à la fois des amortissements exceptionnels mais également de constituer un nouveau fond (voir rubrique 22 ci-dessous), nous avons reçu l'assurance que conformément au préavis 13-2022 qui avait été déposé pour augmenter les cotisations et qui justifiaient cette augmentation de 5 CHF selon la décomposition ci-dessous :

- 3 CHF pour permettre l'équilibre financier et garantir les prestations statutaires

- 2CHF pour améliorer les prestations et répondre aux demandes du Conseil intercommunal

le budget 2026 prendrait en compte une réduction des cotisations pour nos communes, le montant exact restant à déterminer. Nous saluons la volonté du CODIR et ne manquerons pas d'étudier celle-ci lors de l'étude du préavis du budget à venir.

22. Services financiers

Nous tenons à saluer l'initiative du CODIR de placer sur des comptes à terme auprès de la BCU certaines liquidités qui ont permis de générer un revenu de CHF 26'736.12.

Nous nous inquiétons sur le fait que la SOFREN dont nous avons obtenu les comptes pour la première fois cette année ne soit pas en mesure de payer le dividende de CHF 10'000 prévus au budget par manque de liquidités. Nous sommes dubitatifs sur la façon dont cette société anonyme, dont la Région détient l'intégralité du capital, pourrait se porter acquéreuse des différents éléments fonciers pour lesquels elle a signé par le passé des « promesses de vente »

En ce qui concerne les comptes de Télé-Dôle SA, on nous informe que les comptes sont sur leur site : <https://teledole.ch/wp-content/uploads/2024/12/Rapport-de-gestion-2023-2024.pdf>

Le CODIR a décidé, suite aux résultats positifs de cette année, de créer un nouveau fonds intitulé « Fonds d'études et d'investissements ». Avec l'introduction des nouvelles normes comptables fédérales MCH2 qui entreront en vigueur pour notre Région avec le budget 2026, ce fond devrait soit faire l'objet d'un règlement à valider par le Conseil Intercommunal selon un délai défini ou être dissout.

Nous suivrons donc ce point.

23. Amortissements

Les amortissements 2024 de l'annexe 4 sont en bonne correspondance avec les montants budgétés. 5 préavis, dont le plus ancien date de 2015, ont été totalement amortis en 2024 et vont disparaître du radar des suivis.

42. Développement territorial

RàS

82. Promotion économique Régionale

RàS

83. Energie et environnement

RàS

Investissements 2024

Concernant le préavis 34-2024 (projet d'agglomération 5), le projet sera déposé à Berne en juin et le préavis devrait être clôturé en 2025. Le préavis 36-2024 (renouvellement de la stratégie régionale) est en attente de la subvention cantonale et pourra également être clôturé en 2025.

Deux préavis plus anciens, le 59-2020 et 14-2022 devraient également être clôturés en 2025 selon le Secrétaire Général.

La commission des finances est convaincue que l'analyse comptable permettant de suivre comptablement les paiements, remboursements et les amortissements année après année pour chaque préavis facilitera la gestion des préavis en cours et le contrôle du non dépassement des crédits accordés par le Ci lors de la clôture du préavis. A cette fin, deux colonnes supplémentaires (solde du préavis et solde des amortissements) seront nécessaires pour chaque préavis en cours et détaillé dans l'annexe 4 des comptes listant les amortissements.

Engagements hors bilan

RàS

Conclusion

Le résultat se solde par un bénéfice de CHF 105'898.00 qui permet de renflouer encore le capital comptes 2024 (CHF 142'813.76). L'augmentation des cotisations ainsi qu'un contrôle des dépenses « aidé » par une baisse des frais RH ont permis à la Région de se remettre à flot, ce que nous saluons. Nous souhaitons cependant emmètre les recommandations suivantes :

- 1) Que les frais de la carte « Explore » soient comptabilisé séparément et non plus avec les conventions

Convaincue que ce vœu sera suivi d'effet, votre Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 38-2024-Comptes 2023 tel que présenté

Rolle le 20 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou, corapporteur	
La Rippe	
Cesare Palmieri	Excusé
Begnins	
Robert Jenefskym	Excusé
Nyon	
Vincent Moret	
Coppet	
Philippe Schirato, corapporteur	
Founex	
Jacques Tschudin, corapporteur	
Rolle	
Nathalie Vez	
Givrins	



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

Préavis No. 52-2025 : Règlement du Fonds régional d'aide au tourisme

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc s'est réunie le 30.04.2025 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, et de M. Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie pour leur disponibilité. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons et avons reçu des réponses.

Contexte / Enjeux

La commission étant formée de membres de la commission consultative du Tourisme (CCT), la séance a été presque sans questions mais plutôt orientée vers des remarques demandant certaines précisions. Nous étions tous d'avis qu'il était nécessaire de réviser le règlement du FRET (Fonds régional d'équipement du Tourisme) en FRAT (Fonds régional d'aide au Tourisme) vu que les demandes devenaient de plus en plus sous la forme d'aides et moins des demandes d'équipements. Lors de plusieurs séances de la CCT, la commission a pu exprimer ses vœux, et nous confirmons qu'ils ont tous été pris en compte avec ce nouveau règlement.

Limite de contribution/soutien

Il nous a été précisé que le CoDir peut, après consultation de la CCT, accorder soit un soutien/contribution sous forme de prêt, sous forme de fonds perdu ou sous forme de couverture de déficit pour un montant maximal de CHF 50'000.00 sans passer par un préavis présenté au CI.

En ce qui concerne les conventions pluriannuelles de plus de CHF 30'000.00, elles seront soumises sous forme de préavis au CI.

Séances du CCT

La commission a émis un vœux que le CoDir fixe en avance 4 séances de la CCT (une par trimestre) si possible et s'il n'y a pas assez de projets, elle peut sans autre annuler ladite séance.

Le nombre de membres de la CCT a été réduit, de ce fait nous avons attiré l'attention du CoDir d'avoir le quorum lors des séances CCT.

Rolle, le 20 mai 2025

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 52-2025 relatif à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Fonds régional d'aide au tourisme

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver le règlement du Fonds régional d'aide au tourisme tel que présenté en annexe de ce préavis,

d'autoriser l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Fonds régional d'aide au tourisme à partir du 1er juillet 2025.

Les membres de la Commission	
Muriel Archer Galibourg	Signature
<u>Saint-Cergue</u>	
Valérie Issumo	Signature
Marchissy	
Jacques Tschudin, rapporteur	Signature
Rolle	
Pierre Stampfli	Signature
<u>Chavannes-de-Bogis</u>	
François Vautier	Signature
<u>Trélex</u>	



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 53-2025-DISREN Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2^e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 7 mai 2025 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de MM. Gérard Produit, membre du Comité de direction, Boris Mury, secrétaire général et de Mme Carine Bignon, déléguée à la mobilité, qu'elle remercie de leur disponibilité.

Contexte

Ce préavis s'inscrit dans une stratégie globale pour l'aménagement de l'axe Genève-Lausanne et ainsi favoriser l'efficacité pour toutes les mobilités sur cet axe. Il fait partie intégrante du projet d'agglomération du Grand Genève 2^{ème} génération accepté par le Conseil communal de Nyon et représente l'une des neuf mesures votées par ce dernier. Il a fait plus spécifiquement fait l'objet du préavis 2023-99, accepté par l'hémicycle nyonnais.

Il porte donc sur un petit tronçon, situé entre l'embouchure de l'Asse et la limite communale de Prangins. Il est à noter que le projet a été conçu en coordination avec la commune de Prangins, qui, de son côté, a dû développer son projet de tronçon de la RC1 entre les Abériaux et la limite communale de Nyon. Par souci d'optimisation des ressources, les deux communes ont travaillé avec les mêmes bureaux d'études afin de développer un équipement continu et identique. La commune de Prangins n'étant pas membre de la Région de Nyon, les travaux sur son territoire ne sont pas concernés par le présent préavis.

Lors de la séance, diverses précisions techniques intéressantes sont apportées aux membres de la commission mais il est rapidement clair que la requalification de la RC1 se fera et que le sujet du préavis est le cofinancement de ce dernier. Calculé selon les principes DISREN, le montant à charge du cercle solidaire est bien de CHF 253'188.--.

Si ce montant peut paraître très important pour un si court tronçon, il faut évidemment reconnaître que les coûts de requalification d'une chaussée ne peuvent pas être définis au kilomètre et dépendent de moult éléments. Les communes membres de Nyon Région qui ont déjà connu de tels travaux peuvent en témoigner. Cependant, le montant du préavis correspond à ce que la Région de Nyon avait prévu.

Les membres de la Commission sont rapidement convaincus du bien-fondé et de la nécessité de l'objet de ce préavis. Elle ne doute pas non plus de la justesse du calcul de la part du cercle solidaire.

Conclusion

Ce projet s'inscrit entièrement dans la stratégie liée au Grand-Genève et à la mobilité de la Région de Nyon et n'est qu'une étape, indispensable pour l'uniformisation de l'axe Genève-Lausanne. Le cofinancement sollicité par la ville de Nyon correspond aux directives internes du DISREN. Par conséquent et, sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 53-2025 –DISREN et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de CHF 253'188 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de requalification de la RCI 2^e étape en traversée de localité de Nyon.
2. D'imputer le montant de total de CHF 253'188 (TTC) sur le compte d'investissement DISREN

Nyon, 8 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Corinne Vioget Karadag, rapportrice	Signature
Nyon	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Fabrizio Nassisi	Signature
Tannay	
Philippe Schirato	Signature
Founex	



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

53-2025-DISREN

Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2^e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 6 mai 2025 dans les locaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Gérard Produit - responsable politique de la Mobilité, Frédéric Mani – Président, Boris Mury - Secrétaire général et de Mme Carine Bignon, Déléguée à la Mobilité, qu'elle remercie de leur disponibilité et pour les réponses détaillées qu'ils ont fournies en réponse à nos question.

La Commission, quant à elle, était composée des membres présents suivants : Madame Marinella Page (Bursins) et Messieurs Pascal Colombo (Genolier), Frédéric Guilloud (Arzier – Le Muids) et Christian Arnoux (Eysins).

Madame Danielle Collomb (Tartegnin) et Monsieur Antoine Nicolas (Begnins) étant excusés.

Contexte

La Route Suisse ou RC1, axe routier majeur de l'arc lémanique et du district de Nyon a déjà subi plusieurs étapes de requalification dans l'optique, entre autres, de fournir à la population une route correspondant aux exigences actuelles en termes de bruit, de sécurité et de mobilité douce. Ceci, à terme, de manière continue entre Mies et Perroy.

Ce préavis s'inscrit donc dans la continuité des projets déjà réalisés sur cet axe et fait partie de la mesure 12-16 du projet d'agglomération du Grand Genève PA2.

Il couvre, sur le territoire nyonnais, le tronçon entre la rivière de l'Asse et la limite communale de la commune de Prangins.

Observations de la Commission

La commission tient à mettre en évidence les points suivants :

- La RC1 a une importance régionale forte, ceci même si la requalification de celle-ci se fait par étapes. Il est important de pouvoir, à terme, avoir une continuité et une cohérence globale de cet axe routier.
- Sur le territoire nyonnais de la commune de Nyon, trois étapes sont prévues :
 - Tronçon Nyon Asse – Prangins (Septembre 2025 - 2027)

- Tronçon Bois-Bougy – Clémenty (2028 - 2030)
- Tronçon Nyon Rive (Clémenty – Asse) (2032 – 2035)

Seul le premier, faisant partie de la mesure 12-16 du projet d’agglomération du Grand Genève PA2 pourra bénéficier des subventions fédérales liées au PA2 dans la mesure où le démarrage des travaux se fera en septembre 2025.

- Le coût du projet, rapporté au mètre linéaire est comparable à celui des projets de requalification déjà réalisés sur cet axe, compte tenu de l’inflation des prix. Typiquement le coût des travaux sur Rolle (préavis 26-2023-DISREN), rapporté au mètre linéaire, était de CHF 5’100 et estimés à CHF 6’000 pour le préavis «nyonnais», soit une augmentation de 18 % pour un projet de typologie et complexité comparable (même si le contexte très urbain de Nyon induit quelques difficultés techniques supplémentaires), ce qui ne paraît pas disproportionné. Il est également à noter que le montant définitif alloué sera effectué après le décompte final du projet.
- La commune de Prangins travaille également sur la requalification du tronçon sur son territoire en coordination avec la commune de Nyon. Cependant, comme elle n’est pas membre de Région de Nyon, elle ne pourra pas bénéficier d’aucun support logistique et financier DISREN de notre association.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à l’unanimité des membres présents, d’accepter le préavis 53-2025-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 53-2025-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 253’188 (TTC),

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

décide

1. d’accorder le crédit de CHF 253’188 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de requalification de la RC1 2e étape en traversée de localité de Nyon.
2. d’imputer le montant total de CHF 253’188 (TTC) sur le compte d’investissement DISREN.

Nyon, le 21 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Christian Arnoux, rapporteur	Signature
Eysins	

Pascal Colombo	Signature
Genolier	
Frédéric Guilloud	Signature
Arzier- Le Muids	
Marinella Page	Signature
Bursins	



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 54-2025-DISREN

Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 7 mai 2025 dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence Monsieur Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique de la mobilité, Madame Carine Bignon, Déléguée à la Mobilité, ainsi que Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général de Région de Nyon. Elle les remercie pour leur disponibilité, les informations apportées et les réponses aux diverses questions.

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel horaire 2025 des transports publics, la ligne régionale 810 Nyon-La Rippe est prolongée jusqu'à Chésereux afin de renforcer l'accessibilité des communes du bassin versant Assé et Boiron. La cadence est également améliorée, passage à la demi-heure en semaine (hors heures creuses). La prolongation de la desserte est 10 trajets aux heures de pointe et toutes les 2 heures le week-end.

L'actuel arrêt de bus desservant le hameau de Tranchepied impose un détour au véhicule, ce qui impacte le temps de parcours et les correspondances avec les trains en gare de Nyon. Afin d'optimiser l'itinéraire, il est nécessaire de déplacer l'arrêt sur la Route cantonale RC12.

Objet de l'action proposée

L'aménagement du nouvel arrêt sur la RC12, côté Jura, permet une desserte plus efficace et sécurisée :

- création d'un quai bus conforme aux normes Lhand.
- mise en place d'un trottoir sécurisé pour l'accès au hameau de Tranchepied.
- installation d'un abribus pour le confort des usagers.
- intégration d'un éclairage public sur l'ensemble du cheminement piétonnier.

La Commune de La Rippe, maître d'ouvrage du projet, sollicite un cofinancement DISREN pour la phase de réalisation

Financement

Le coût global du projet est CHF 260'510.- TTC.

Pour déterminer la part financière du cercle solidaire DISREN, une distinction a été faite entre les éléments d'intérêt régional, éligibles au financement DISREN et les éléments d'intérêt local, à charge exclusive de La Rippe.

Les éléments locaux non subventionnables s'élèvent à CHF 25'885.- TTC et comprennent :

- 50 % des coûts d'éclairage public,
- 100 % des coûts de l'abribus,
- une part proportionnelle des honoraires et frais divers.

Les éléments régionaux subventionnables atteignent CHF 234'625.- TTC, incluant :

- 100 % des coûts de génie civil, marquage, signalisation,
- 50 % des coûts d'éclairage public,
- une part des honoraires et frais divers.

Selon les règles du DISREN, le cercle solidaire prend en charge 25 % des coûts régionaux, soit CHF 33'664.-.

Un montant additionnel de CHF 2'693.- sera facturé à la commune pour l'accompagnement opérationnel de Région de Nyon.

Conclusion et recommandation

La commission reconnaît l'importance du projet pour l'amélioration des transports publics et l'optimisation des trajets. Ce nouvel arrêt permet une meilleure desserte du hameau de Tranchepied et facilite l'accès aux équipements de proximité.

La mise en service est prévue en juin 2025, et le financement repose sur une participation du cercle solidaire DISREN, qui viendra soutenir la part à charge de la Commune de La Rippe, maître d'ouvrage du projet.

À l'unanimité, la commission recommande d'accepter le préavis PR 54-2025-DISREN, soit :

1. Accorder un crédit de CHF 33'664.- pour le financement de la part solidaire DISREN.
2. Imputer ce montant sur le compte d'investissement DISREN.

Burtigny, le 19 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monya Jaccard, rapportrice Burtigny	Signature
Pierre Stampfli Chavannes-de-Bogis	Signature
Mario-Charles Pertusio Eysins	Signature
Francis Costiou La Rippe	Signature
Jacques Tschudin Rolle	Signature



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (CoInv)

CHARGÉE D'ÉTUDE LE/LA

PR 54-2025-DISREN

Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 6 mai 2025 à Nyon dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de MM. Frédéric Mani, Président du Comité de direction, Gérard Produit, membre du Comité de direction, Boris Mury, Secrétaire général et de Mme Carine Bignon, Déléguée à la Mobilité, qu'elle remercie de leur disponibilité et pour les réponses et clarifications apportées durant la réunion.

Résumé du préavis

En 2016, la Commune de La Rippe a sollicité un soutien financier afin de tester une desserte en transports publics vers le hameau de Tranchepied. Ce projet a abouti, en 2018, à l'extension de la ligne de bus 810, qui a commencé à desservir Tranchepied plusieurs fois par jour en semaine et 3 fois le samedi. Pendant deux ans, cette phase expérimentale a été partiellement financée par le fonds TP, à hauteur de 3'500 francs suisses par an. À l'issue de cette période, bien que le fonds TP ait mis fin à sa participation, la Commune de La Rippe a décidé de poursuivre seule le financement de ces courses. Dès 2025, l'offre de la ligne 810 a été renforcée avec une cadence améliorée et un prolongement jusqu'à Chésereux, toutefois, cela a nécessité un déplacement de l'arrêt de bus du hameau de Tranchepied. Auparavant le tracé effectuait une boucle dans le hameau, mais son maintien n'aurait pas permis de maintenir la cadence avec le nouveau tracé. Il a donc fallu déplacer l'arrêt le long de la route principale reliant La Rippe à Chésereux. La commune de La Rippe sollicite donc un soutien financier solidaire pour cet investissement.

Discussion

La discussion a d'abord porté sur l'intérêt régional de cette demande, car si l'on ne devait prendre en compte que l'élément concernant l'emplacement de cet arrêt, il ne présente en lui-même aucun intérêt régional.

L'intérêt régional vient de ce qu'apporte cette nouvelle liaison jusqu'à Chésereux. Comme mentionné dans le résumé, ci-dessus, la commune de La Rippe a accepté la modification du tracé de la ligne 810 afin de permettre la liaison jusqu'à Chésereux. Cette nouvelle liaison, permet aux habitants de la sous-région Assé-Boiron qui sont sur la ligne 810 d'aller jusqu'à Chésereux et sa piscine intercommunale sans devoir revenir sur Nyon pour prendre un autre bus. Toutes les communes concernées, à l'exception de Chésereux, sont membres de Région de Nyon. Il est à noter que Chésereux participe au fond Mobilité.

Il s'agit donc d'un intérêt régional de voir la ligne 810 prolongée et afin de garantir la cadence, il a fallu renoncer à la boucle passant dans le hameau de Tranchepied et déplacer l'arrêt de bus le long de la route principale.

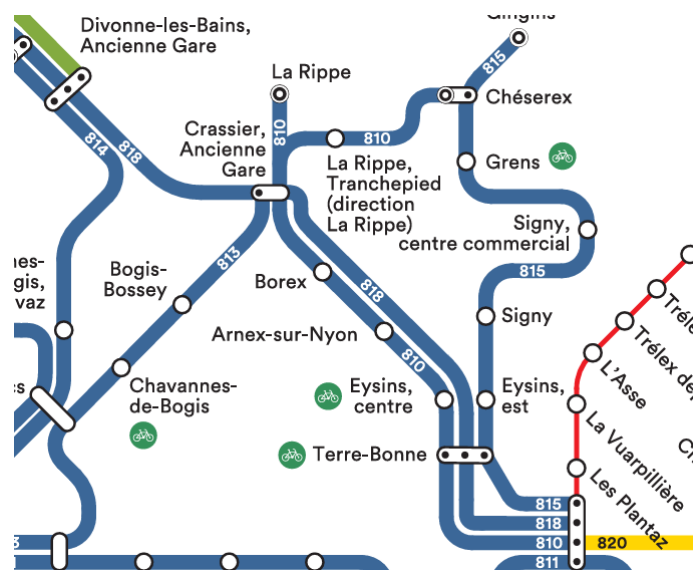
Puis la discussion s'est portée sur le financement par le DISREN. Il faut rappeler que le nouveau plan Mobilité ne permet plus de financer des infrastructures, contrairement à l'ancien fond TP. Ceci avait été annoncé, débattu et décidé par le préavis sur le fond Mobilité (Préavis 24-2023). Le seul véhicule permettant de le faire est le DISREN.

Calcul de prise en charge DISREN

Pour le calcul de prise en charge de la part régionale, ceci est en ligne avec ce qui a été fait dans des préavis comparables, à savoir le PR 42-2024 arrêt de bus Chavannes-de-Bogis et le PR 29-2023 Les Rojalets à Coppet. La part régionale considérée couvre le 100% des coûts de génie civil, de marquage et de signalisation, 50% des coûts liés à l'éclairage public, les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux. Sur cette base et selon les principes de cofinancement du DISREN pour les infrastructures de mobilité, **la part du cercle solidaire se monte à 25% des coûts d'intérêt régional.**

Toutefois et contrairement aux 2 autres préavis, cette part solidaire n'a pas été répartie entre un cercle solidaire A directement bénéficiaire de ce projet et un cercle B avec le reste des communes DISREN.

Notre commission estime que cette répartition doit être faite, car il y a un intérêt régional direct pour les communes sur la ligne 810 de pouvoir aller jusqu'à Chésereux sans repasser par Nyon. Ces communes du cercle solidaire A sont Eysins, Arnex s/Nyon, Borex et Crassier.



Tiré du plan des réseaux TP 2025

Notre commission dépose un amendement.

Amendement

La ConInv demande à ce que la fiche de répartition financière soit revue au niveau de la répartition des cercles solidaires pour que dans le cercle A figurent les communes d'Eysins, Arnex s/Nyon, Borex et Crassier avec un coût par habitant de 1,5 fois plus élevé que toutes les autres communes DISREN qui figurent au cercle B, comme pratiqué dans le préavis 42-2024 (nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis).

Vœu

Comme à chaque objet DISREN, il y a le vœu que les communes qui ne participent pas à l'effort financier régional, fassent preuve de solidarité en particulier lorsque l'objet les concerne directement. En l'occurrence, nous espérons que la Municipalité de La Rippe saura convaincre Chésereux de contribuer à la hauteur du cercle solidaire A par habitant, car l'accès à la piscine sise sur son territoire a ainsi été facilité pour tous les habitants le long de la ligne 810 et permet aux habitants de Chésereux de rejoindre directement ces autres communes sans passer par Nyon.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à l'unanimité de ses membres, **d'amender** le préavis 54-2025-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis amendé du Comité de direction 54-2025-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 33'664 (TTC),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
1. d'accorder le crédit de CHF 33'664 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe (Hameau de Tranchepied) avec une répartition en cercles solidaires A et B, soit
un coût par habitant de 1,5 fois plus élevé pour le cercle A représenté par les communes d'Eysins, Arnex s/Nyon, Borex et Crassier que pour le cercle porteur B représenté par toutes les autres communes DISREN, hors commune porteuse du projet
 2. d'imputer le montant total de CHF 33'664 (TTC) sur le compte d'investissement DISREN.

Nyon, le 3 juin 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Marinella Page – rapporteure	Signature
Bursins	
Christian Arnoux	Signature
Eysins	
Pascal Colombo	Signature
Genolier	
Frédéric Guilloud	Signature
Arzier- Le Muids	
Danielle Collomb	EXCUSEE
Tartegnin	
Antoine Nicolas	EXCUSE
Begnins	